

Salaires 2010

Un accord a enfin été trouvé

Le CCE était consulté le 15 avril sur le projet d'accord relatif aux rémunérations 2010. Ce texte final est le fruit de la détermination de l'intersyndicale **CFDT – CFE/CGC – FO** qui n'a jamais accepté l'échec de la négociation en fin d'année dernière. Faute d'accord, les mesures salariales, consenties par l'entreprise, étaient insuffisantes et essentiellement individualisées. Plutôt que de se résoudre à ce résultat inacceptable, l'intersyndicale a obtenu de la direction qu'elle réunisse à nouveau tous les partenaires sociaux autour de la table afin d'obtenir des mesures complémentaires rétablissant notamment la place des augmentations générales, un coup de pouce sur les enveloppes globales mais aussi sur les bas salaires et l'emploi. Seuls les 3 syndicats composant l'intersyndicale ont signé cet accord et obtenu ainsi les avancées suivantes :

✓ **Ouvriers/Employés/Maîtrise technique**

- Les 4000 salariés concernés bénéficieront de **1,4% d'augmentation générale** garantie au 1^{er} janvier 2010 [comprenant les 0,38% déjà versés sur la paie de janvier].
- Une enveloppe de **0,37% pour les augmentations individuelles** a également été versée sur la paie de janvier, et vient en complément des 1,4% d'augmentations générales.

La part des mesures collectives est donc de **80% de l'enveloppe totale**, et reste donc très largement majoritaire. **C'était une volonté forte de l'intersyndicale.**

✓ **Maîtrise d'Encadrement**

- Nous avons obtenu que l'enveloppe des augmentations individuelles soit réévaluée, passant également à **1,4%**.
- A ceci s'ajoutent les **mesures liées aux primes exceptionnelles**.

✓ **Cadres**

- En dehors du relèvement du salaire d'embauche de la classe « I », cet accord manque d'ambition pour les cadres. Toutefois, ce point fera l'objet d'une attention toute particulière lors de la prochaine négociation en 2011, afin de définir notamment des critères collectifs lors de la mise en œuvre des objectifs.

✓ **Mesures bas salaires**

- Les salaires de base annuels garantis [SBAG], qui sont à ce jour la référence minimum pour les embauches, vont être **réévalués de la classe A à la classe G**.
- Le salaire d'embauche de la classe « I » va également être augmenté.

Ces mesures viennent en contrepartie de la mise en place d'un plancher commun minimum lors des changements de classe. Les anciennes dispositions étaient pénalisantes pour les promotions internes, donc pour les emplois et le rééquilibrage de la pyramide des âges.

✓ **Emplois**

- Cette négociation était enfin l'occasion d'acter notre volonté d'action **visant à sortir de la spirale de la baisse des effectifs**. Tenir un discours contre cette baisse est une chose, mais l'intersyndicale CFDT – CFE/CGC – FO a voulu se donner les moyens de peser concrètement sur ce dossier capital pour l'avenir.

Pour la première fois, l'entreprise s'engage dans cet accord « **...à créer des emplois dans chaque filière afin d'équilibrer les départs et pour répondre également aux besoins en personnel générés par de nouvelles organisations** ». C'est une intention désormais affichée, qui devra se traduire par des actes concrets, et les signataires y veilleront.

Toutes ces mesures seront appliquées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2010.